



ufap.est@gmail.com

Ecrouves le 21 décembre 2022.

Monsieur Jean-Claude Roussy
Secrétaire Général de l'Union Régionale
UFAP UNSa Justice Grand-Est

À

Monsieur Renaud Seveyras
Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires
Strasbourg Grand-Est

Objet : Situation RH du pôle ASE du SPIP Aube et Haute-Marne.

Monsieur le Directeur,

L'UFAP UNSa Justice Grand-Est attire votre attention sur la situation du pôle ASE du SPIP 10/52.

En effet, le 5 juillet dernier, vous avez visité cette structure et nos représentants locaux vous ont exposé leurs conditions de travail de l'époque et leurs craintes sur ce sujet à l'avenir.

Déjà le 18 janvier 2022, lors d'une visite officielle du SPIP 10/52, Monsieur Thierry DONARD, Directeur de l'Administration Pénitentiaire Adjoint, accompagné de monsieur Jean Michel CAMU, Directeur Interrégional Adjoint, avaient reçu les mêmes signaux d'alerte.

- Le 1^{er} octobre 2022, un des agents de ce pôle est parti en retraite et n'a pas été remplacé.
- Deux autres ne seront physiquement plus en activité dès avril et juillet 2023 (CET, CA, récupération d'astreintes), et seront officiellement en retraite en novembre 2023.

Ce service déjà sous calibré doit couvrir géographiquement 2 départements et assurer : la pose des DDSE, des BAR, des ARSE, des ARSEM, des PSEM, des DDSE peine, des astreintes BAR, des PSEM sans relève, de la réalisation des enquêtes de faisabilité, et toutes les tâches administratives inhérentes à l'ensemble de ces missions...

L'automatisation de la Liberté Sous Contrainte dès janvier 2023 et l'ouverture proche du nouvel établissement de TROYES-LAVAU posent là encore des commandes supplémentaires...

Les enjeux comme les impératifs sont considérables et doivent en effet être assurés.

A l'heure actuelle, si aucune solution n'est proposée et au-delà des conditions de travail des Agents, c'est la continuité même du service public pénitentiaire qui est hypothétiquement mise à mal.

C'est pourquoi nous vous demandons de prioriser la mise à disposition (mise en renfort) de personnels (dans le respect du classement des demandes de mobilité) afin que ces Agents soient formés et opérationnels avant l'été prochain. En effet, 1 agent seul ne pourra jamais assumer l'entièreté des missions. Ces agents mis en renfort seraient ensuite régularisés en campagne de mobilité afin d'ouvrir les « tiroirs » ainsi générés ...

Certain et convaincu de l'intérêt que vous portez à vos personnels et dans l'attente de vous lire, recevez Monsieur le Directeur Interrégional, mes sincères salutations.

*Le Secrétaire Général,
Jean-Claude Roussy*

